

Réf.: PROLONGATION DU BOULEVARD DUVALLO

Mémoire rédigé par Denis Poirier

Contenu :

4 pages textes

+ 7 documents de références

1 vidéocassette

De vraies solutions viables pour une qualité durable

Denis Poirier, résident du secteur Neufchâtel Est, demeurant dans le quartier longeant le futur tronçon nord du boulevard DuVallon entre Chauveau et Bastien.

Je m'intéresse à tout ce qui est environnement, je suis un amant de la nature, de flore et de faune. Je suis ornithologue amateur et ai observé un très grand nombre d'espèces d'oiseaux depuis 10 ans dans le secteur concerné. Mais mon implication active dans ce dossier remonte à 1 1/2 an lorsqu'un citoyen du secteur fit du porte à porte avec un plan du tracé prévu afin de recueillir des signatures pour une pétition.

Je me suis mis à analyser ce plan et j'y décela plusieurs lacunes, ce qui me poussa à me procurer des photographies aériennes du quartier concerné. J'ai donc étudié le tout et dessiné un tracé alternatif en y annexant un projet de jardin botanique alors prévu au coin du boulevard Hamel et Masson, un quartier industriel. J'ai alors fait de nombreuses démarches, écrit des textes pour les journaux de quartier et rencontré des conseillers municipaux ainsi que des gens au ministère du transport qui avaient pris connaissance de mon projet.

Mon but est de suggérer aux autorités de penser la réalisation du boulevard davantage en fonction de l'environnement et de la qualité de vie des gens, mais surtout, que tous les aspects et tous les impacts reliés à ce projet dont l'eau, les zones humides, la nappe fréatique soient pris en considération sérieusement.

Denis Poirier

De vraies solutions viables pour une qualité durable

Le secteur situé entre la rue Chauveau, Saint-Jacques et le boulevard Bastien, qui prévoit accueillir le deuxième tronçon du boulevard Urbain «Du Vallon» est constitué d'une forêt urbaine, de champs et de forêts en friches. Composé de différentes espèces d'arbres et d'arbustes fruitiers et serpenté de nombreuses sources et ruisseaux, il est l'habitat et le garde-manger de plusieurs espèces d'oiseaux et d'animaux.

Mais il y a plus encore, si on s'y attarde. Car il ne s'agit pas d'une zone infertile, aride ou sans importance du point de vue environnemental. Quand on insinue qu'une telle zone n'est pas un écosystème riche, c'est que nous vivons en Amérique du Nord et qu'en tant que Canadien ou Québécois, nous sommes biaisés et pensons, à tort, que c'est un secteur sans importance pour la nature.

En Europe ou ailleurs dans le monde, on pense tout autrement, d'ailleurs si on se compare à l'Europe, nous sommes 15 à 20 ans en arrière sur les normes environnementales et la protection des écosystèmes. Cette zone représente en fait, un écosystème propre en soi. Cette zone abonde en eau, et la nappe féatique qui est primordiale pour la survie de l'homme, y est riche et très présente. (voir «Mémoire de l'Ordre des urbanistes du Québec...», page 7). En effet, outre toutes les sources et ruisseaux, il y a abondance d'eaux souterraines (Il y environ 2 ans, lorsque des experts sont venus faire des expertises dans le but de réaliser un golf, j'y étais, et suite à leurs forages, ils se sont écriés : « il ya de l'eau partout! Il y a de l'eau partout!»

D'ailleurs, lors des audiences publiques, j'ai fait état d'un marais et d'un marécage, qui se trouvent présentement sur le tracé prévu de cette section de Du Vallon. Or cette zone humide, qui n'as pas été répertoriée par les promoteurs, s'alimente par des sources d'eaux souterraines ainsi qu' une rivière. Il y des années, il s'y trouvait même un puit de surface où les gens s'approvisionnait en eau potable (les vestiges de ce puit y sont encore à l'heure où j'écris ces lignes). Il y a un an, des travaux y on été effectués bien avant le dépôt du rapport d'études d'impact de Du Vallon. On y a creusé un canal, à l'aide de grues pour les vidanger complètement de leur contenu. Comme je l'ai mentionné également dans ma requête et mes allocutions lors des audiences, ce milieu humide représente un poumon et un filtre pour l'eau et l'air (voir documents en annexe : «l'homme et les zones humides– un lien vital», «Dynamique et visions du paysage Québécois», «Notes d'information sur les valeurs et fonctions des zones humides» et «Mémoire de l'ordre des Urbanistes (pages 7 et 8) »).

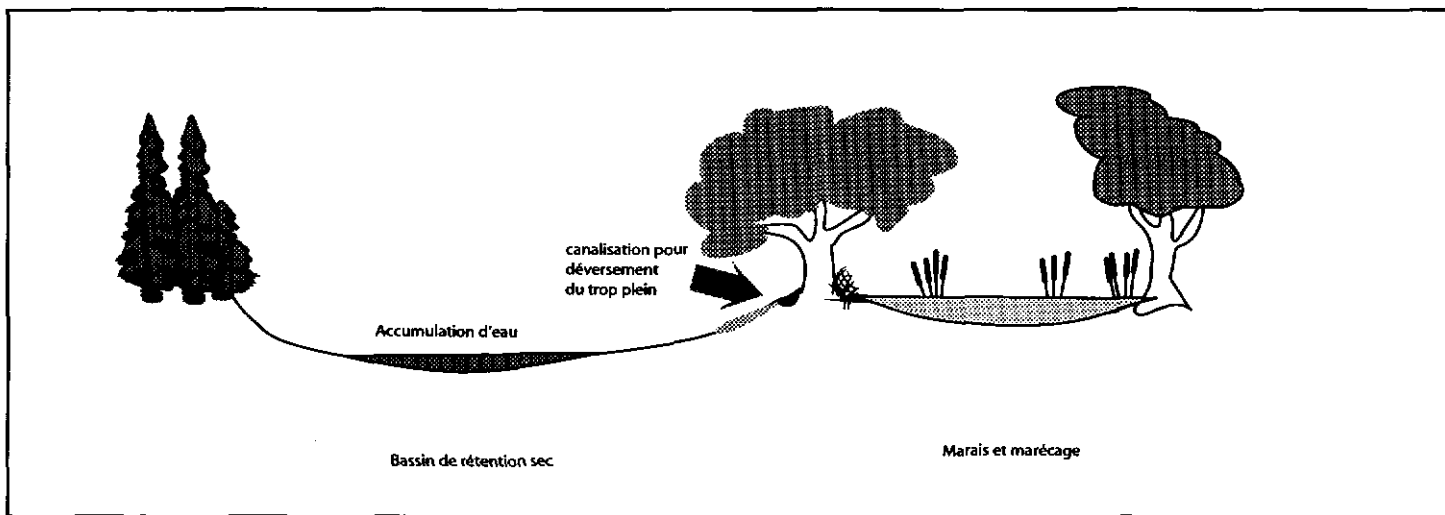
Tout le contenu de cette zone humide, dont le trop plein s'écoulait jadis via une source d'eau, se vide maintenant en grande pompe directement n'importe où dans les champs. Cette automne et jusqu'à la fin décembre, la crue de cette rivière sans lit est devenue très très forte, inondant les champs complètement (et le dégât se poursuit)¹.

J'observe les oiseaux depuis une dizaine d'années, et j'ai identifié plusieurs espèces, dont quelques espèces rares qui fréquentent et habitent ce milieu. En effectuant des recherches sur les zones humides, j'ai aussi découvert quelque chose d'une importance vitale. La Paruline orangée – une espèce en péril – rare au Canada (voir Espèces en péril), qui nidifient dans ces marais à chaque année. Je l'ai observée à plusieurs reprises à chaque année. Outre cette espèce; j'y est observé des éperviers, faucons pèlerins, cardinal, cardinal à poitrine rose, parulines (autres variétés), passerins indigo, orioles de Baltimore, bruants, bécassines, perdrix, canards, chardonnerais, sizerins, roselins familiers geais bleus, pics mineurs, pics flamboyants, chouette, aigle, juncos ardoise, carouges à épaulette, tourterelle triste, sitelles, Jaseurs boréals, merles d'amérique, grives, mésanges, dur bec-des-pins, pics chevelus, quiscale bronzée, Gélinotte huppée...et j'en passe! (voir photos ci-jointes)

1. secteur que vous n'avez pas visité au moment où j'écris ces lignes et qui présentait des dégâts sur une distance d'environ 2 à 3 kilomètres (visible) lors de ma dernière visite.

Mercredi le 5 mai, soit le lendemain de la première soirée d'audience publique, je me suis rendu sur les lieux avec Monsieur Robert Thériault, un expert du ministère de l'Environnement du Québec, pour des fins d'expertises, histoire de déterminer si cette zone mérite vraiment le statut de zone humide protégée. M. Thériault et moi avons arpenté de long en large la zone proscrite et celui-ci y a fait de nombreuses photos et prélèvements. Pour être indentifié et «catalogué» comme marais et marécage le lieux doit d'abord habriter des plantes aquatiques (quenouilles), mais surtout doit contenir de l'eau et au moins 40cm de matières organiques. Or M. Thériault a clairement évalué la profondeur de cette matière à 65 cm de profondeur, donc bien au delà des normes requises. Celui-ci a également pu constater avec surprise la superficie non négligeable de ces marais et marécages. Nous avons marché pour nous diriger à la sortie de la canalisation qui a été installée afin de drainer le marais et il a pu constater les dégâts dans les champs et l'absence de lit ou de bassin pour le déversement de toute cette eau. Nous avons continué de marcher pendant environ 2 1/2 heures pour nous diriger plus bas dans les champs et la forêt pour voir où se déversait cette eau. À ma grande surprise, les dégâts visibles s'étendaient sur environ 2 à 3 kilomètres, nous étions consternés. Monsieur Thériault lança alors : «Et bien je crois que j'ai beaucoup de pain sur la planche monsieur Poirier, je ne croyais pas avoir autant de choses dans ce dossier!» Ce dossier devrait être complet aux environs du 20 mai. (voir vidéo-cassette ci-jointe).

Puisque les marais filtrent l'eau et l'air, ils pourraient être contournés et même améliorés et mis à profit pour bonnifier davantage l'écosystème et aider à dépolluer. D'ailleurs, ce marais se déverse dans une rivière, qui elle, se déverse dans la rivière Saint-Charles, qui elle, est appelée être dépolluée à grands frais sous peu. J'ai parlé également en ce sens lors des audiences publiques. Le marais pourrait être annexé à un bassin de rétention d'eaux de pluies et faire bénéficier la municipalité de son pouvoir de filtration au lieu de le détruire et de construire un bassin ailleurs². Ainsi l'eau de ruissellements de surface serait pré-filtrée. Cela pourrait peut-être même représenter des économies pour la municipalité. (voir schémas)



Et le parc de l'escarpement? Il y aurait des solutions pour l'épargner davantage. Je crois sincèrement que ce parc et d'ailleurs sur tout le long du tracé du boulevard, on doit penser à s'assurer de faire les bons choix et prendre toutes les précautions possibles et utiles pour éviter des dommages irréparables. On doit avoir la volonté de faire les choses correctement! Il y aurait des solutions envisageables pour un environnement à qualité durable. Sur tout le long du boulevard, s'il est réalisé.

Si je pensais qu'en fonction de l'environnement (dans le sens de nature), je serais porté à dire que les seuls personnes et organismes qui ont vraiment raison, ce sont les environnementalistes et les groupes tels que les *amis de la terre*, pour ne nommer que ceux-là. Ils défendent ardemment le parc de l'escarpement urbain et prêchent contre l'étalement urbain. Ils ont raison en tous points, selon moi. On ne fait que déplacer le problème. Et il semble que les vraies raisons (politiques) qui poussent les promoteurs à faire avancer le projet soient pécunières. On pense développement et revenus. Et...chacun a droit à son opinion mais les citoyens ou groupes de citoyens qui sont fermement en faveur du projet n'ont, selon moi, qu'un seul argument : économiser du temps pour se déplacer, ils ne se sont probablement jamais préoccupés de la flore, de la faune ou de la qualité de vie des gens qui auront leurs maisons limitrophes au boulevard. Je crois que le véritable débat devrait maintenant dépasser les besoins personnels de déplacements rapides et les questions d'argent et ramener une vraie question. A-t-on pensé réellement le projet en fonction de l'environnement et de la qualité durable?

2. Si il ya une zone qui constitue un habitat, un microsysteme ou qui a du potentiel ou des fonctions vitales pour l'environnement, l'eau, l'air ou les oiseaux, il faut la mettre à contribution pour quelle nous servent et nous fasse bénéficier, en retour de ces capacités, de son énergie ou de ses bienfaits.

Je ne serais pas complètement contre l'établissement d'un tel projet s'il y avait vraiment un engagement à faire les choses différemment. Les buttes longeant les maisons, par exemple, devraient être élevées de 3 à 4 mètres et surmontées de conifères et de feuillus et non pas seulement d'arbres feuillus ou d'arbustes, sinon, c'est certain que ces résidents réclameront des murs dans quelques années. Les zones humides (marais, marécages, ruisseaux) devraient être aménagés et préservés. Il devrait y avoir une zone tampon plus importante près des résidences quitte à en faire un parc linéaire (voir Dynamique et visions du paysage québécois). Les oiseaux et les plantes menacés doivent impérativement être pris en considération et protégés adéquatement (si ces espèces habitent un secteur menacé par le passage de Du Vallon, le tracé devrait en tenir compte et créer des zones protégées.

Puisque les oiseaux du secteur (qui fréquentent également le parc de l'escarpement se nourrissent en grande partie de baies et de fruits sauvages, les plantations d'arbres aux abords du boulevard, des bassins de rétentions, des zones de parcs, etc. devraient être des variétés à fruits pouvant attirer et nourrir les oiseaux. Il y a un micro-climat dans ce secteur qui sera grandement perturbé déjà, avec les travaux de construction. Donc idéalement, les aménagements requis à leurs survies (cours d'eaux, marais, aires de repos, végétation, arbustes et arbres devraient être implantés au fur et à mesure de l'avancée du boulevard. et créer ainsi un « corridor » pour leurs migrations. S'il y a une volonté de faire les choses correctement du côté des élus politiques, je crois qu'il serait possible d'avoir de l'appui du côté des entreprises privées.

Si on a besoin véritablement d'un boulevard, le faisons-nous vraiment pour améliorer notre qualité de vie? Si on le réalise, le fait-on en fonction des citoyens, de leurs qualité de vie, de leur santé et de leur bien-être? A-t-on VRAIMENT regardé et planifié les plans et constructions afin d'assurer la pérennité des espèces animales et végétales, la conservation des milieux, la préservation des nappes freatiques, des zones humides importantes? A-t-on pensé à travailler avec les éléments naturels qui longent et qui se retrouvent sur le parcours? Présentement je crois que non (voir vidéocassette jointe). Est-ce que les infrastructures seront adaptables et viables pour faciliter un virage vers le transport en commun? Est-ce que les sorties et accès sont bien pensés en fonction de la quiétude des gens et la sécurité?

Ma position face au projet

Je crois qu'il serait possible de faire les choses adéquatement si l'on se donnait un peu la peine. Faire les choses en pensant à l'environnement, en pensant à nous et à notre futur, en pensant à nos enfants et nos descendants. En pensant à notre économie futur et non pas seulement à aujourd'hui. Car en environnement, dans le passé, il y en a eu des erreurs graves. Aujourd'hui, nous sommes plus alertes, plus en mesure d'analyser et de comprendre que nous dépendons de celle-ci. Il faut donc, et c'est impératif, non pas construire en écrasant la nature et en la repoussant, mais bien travailler en fonction de celle-ci et avec celle-ci. Et s'il y a une zone qui constitue un habitat, un micro-système ou qui a du potentiel ou des fonctions vitales pour l'environnement, l'eau, l'air ou les oiseaux, il faut la mettre à profit et à contribution pour quelle nous servent et nous fasse bénéficier de ces bienfaits dans les années futures! Il y a des choses que l'homme ne peut réparer ou faire renaître! Si nous voulons une vraie qualité de vie, il ne faut pas détruire la vie.

Denis Poirier

p.j. «Dynamique et visions du paysage québécois», «Notes d'information sur les valeurs et fonctions des zones humides», «Évacuation des eaux de pluie» Info-Presse— «Une zone humide c'est quoi» Environnement Canada—« Espèces en péril» à, « Mémoire de l'Ordre des Urbanistes du Québec ...»

1-vidéocassette : « Les dégâts environnementaux reliés aux travaux de drainage et de canalisation d'un marais et marécage «faisant obstacle» situés sur le présent tracé du tronçon nord de la future prolongation de DuVallon (2^e partie des travaux).

Liens internet pour les textes en référence :

www.paysage.qc.ca/activ/dynam/dinam16.htm
www.ramsar.org/wwwd99_bkgd+1.htm
www.ramsar.org/values_groundwaterf.htm
www.geneve.ch/eau/theme/e.pol/evac.e.pluie.html
www.eau-artois-picardie.fr/infopresse/dossierpresse/zoneshumides/fiche2.htm
www.speciestrisk.qc.caa/search/speciesDetails_f.cfm?SpeciesID=31
<http://WWW.DUCKS.CA/FRANCAIS/>
<http://www.paysage.qc.ca/activ/dynam/dinam16.htm#162>